

**Entre les soussignés :**

1) **L'Organisme de formation** SOPHROATTITUDE, enregistrée sous le n° de déclaration d'activité 11 92 21349 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, immatriculée au RCS 502 608 763 Nanterre, SARL au capital de 1000€ dont le siège social est situé au 14, rue Saint Pierre, 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Clémence PEIX en sa qualité de directrice de formation,

2) **Et le Bénéficiaire :** Prénom NOM.....  
adresse professionnelle (à défaut personnelle).....  
déclarant être sophrologue n° de SIRET.....

Est conclu la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

**Article 1 : objet de la convention**

En exécution de la présente convention, l'organisme SophroAttitude s'engage à organiser l'action de formation distancielle asynchrone intitulée : «**Masterclass Sophrologie et QVT**».

- Objectif** : formation en connaissances et pratiques de sophrologie dans le cadre de la qualité de vie au travail.
- Nature de l'action** au sens de l'article L.6313-1 du code du travail : action d'acquisition et de perfectionnement de connaissances
- Contenu** : le programme est annexé à la convention
- Méthode et moyens pédagogiques** : utilisation de vidéos en ligne, supervision des phénodescriptions.
- Niveau pré-requis** : être sophrologue ou stagiaire en fin de formation de sophrologie
- Formateur** : Luc Audouin, médecin, formateur en sophrologie, intervenant sur la qualité de vie au travail
- Durée** : 1 heure 40 suivant le programme annexé à la convention,
- Dates d'accès de la formation** : disponible 8 semaines à partir de l'heure d'achat.
- Lieu** : sur le site bienrelax.com
- Participant** : .....
- Modalités de suivi et appréciation des résultats** : étapes auto-validées, phénodescriptions des pratiques, quizz de connaissances.

**Article 2 : Dispositions financières**

- a) Le client autofinance sa formation au tarif de 82,50€ HT, avec 16,50€ de TVA à 20%, un total de 99€TTC.
- b) Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation, soit 99€TTC.
- c) L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation et frais engagés à ce titre.
- d) Modalités de règlement : montant total de la formation à régler à la commande sur le site Bienrelax via le paiement numérique du site.

**Article 3 : Dédit ou abandon**

- a) En cas de résiliation de la présente convention par le client après le paiement de la commande, aucun remboursement n'est effectué par l'entreprise bénéficiaire.
- b) Modalités de non-exécution de la formation du fait de l'organisme. En application de l'article L6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, par l'organisme, il s'engage à rembourser au prorata les sommes indument perçues de ce fait.

**Article 4 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date d'achat, pour s'achever au dernier jour de la formation.

**Article 5 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend nait de l'application de cette convention, le Tribunal de Nanterre est déclaré seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait en double exemplaire, à Neuilly sur Seine, le (date d'achat).....

**Pour le client,**  
(nom et qualité du signataire, signature, cachet)

**Pour SOPHROATTITUDE,**  
Clémence Peix, directrice des formations



**SOPHROATTITUDE**  
SIRET 502608763 code NAF 8559A  
NDA 11922134992  
N° TVA FR04502608763  
Tél : 06 77 40 25 18  
contact@bienrelax.com